

N.I.S : 000016179003845

AVIS D'INFRUCTUOSITÉ

CONSULTATION OUVERTE N° :022/DAM/ARPCE/2025

L'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation ouverte N°22/DAM/ARPCE/2025 en vue du renouvellement de la licence et du support du logiciel de gestion des vulnérabilités NEXPOSE RAPID 7 au profit de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Electroniques (ARPCE), publié en date du 17/11/2025 sur le site web de l'ARPCE, que la consultation a été déclaré infructueuse, pour le motif suivant: **Le soumissionnaire unique a commis une erreur dans son offre financière.**

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès du service contractant, dans les dix (10) jours qui suivent la date de la première publication du présent avis sur le site web de l'ARPCE. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités à se rapprocher de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Électroniques, au plus tard (03) trois jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.